

Convention Internationale du 12 novembre 1965 des télécommunications de Montreux

Type	Traité et accord international
Catégorie	Accords multilatéraux
Nature	Convention
Organisation	UIT
Date du texte	12 novembre 1965
Ratification	14 avril 1969
Entrée en vigueur pour Monaco	7 juin 1969
Exécutoire en droit interne	7 juin 1969
État	Texte abrogé
Publication	Ordonnance Souveraine n° 4.294 du 1 juin 1969 ^[1 p.2]
Thématiques	Poste et télécommunication ; Nouvelles technologies et télécommunications

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tai/convention/1965/11-12-tai1l000135@1976.12.23>

Notes

[1][2]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} La Convention du 25 octobre 1973 (Malaga-Torremolinos) a été signée le 25 octobre 1973, a été ratifiée le 23 décembre 1976 et est entrée en vigueur le 23 décembre 1976. Elle n'a pas fait l'objet de publication au *Journal de Monaco*. - NDLR.
2. ^{^ [p.1]} La Convention de Nairobi du 6 novembre 1982 a été signée le 6 novembre 1982, a été ratifiée le 30 décembre 1985 et est entrée en vigueur le 30 décembre 1985. Elle n'a pas fait l'objet de publication au *Journal de Monaco*. - NDLR.

Liens

1. Publication
^{^ [p.1]} <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1969/06-01-4.294>